

## **INFORMATION : SCOLARISATION DES ENFANTS AGES de 6 à 16 ans (obligation scolaire)**

Objet : Mise en place de protocoles de scolarisation en lien avec tous les terrains du département à partir de septembre 2017

Madame, Monsieur,

Il est important de donner les mêmes possibilités à tous les enfants d'être accueillis dans les écoles et les collèges. C'est pourquoi un protocole de scolarisation a été mis en place avec pour objectif de faciliter leur inscription et le suivi de leur scolarisation.

Ce protocole oblige tous les partenaires qui ont un rôle par rapport à la scolarisation à se réunir régulièrement et se coordonner : la mairie, la communauté de communes, l'Education Nationale et AGV35

Si vous souhaitez avoir plus d'information sur ce protocole, ou si vous voulez vous faire accompagner dans vos démarches, vous pouvez contacter soit AGV35 au 02 23 27 04 35, soit le référent local au 02.99.68.31.31 ou 06.01.22.11.37

Président  
de la Communauté de communes



*Catherine DEBROISE*  
Présidente  
du GIP AGV35



Liffré ≡ Cormier  
COMMUNAUTÉ